



Conditions générales et contractuelles de Little Green House

Ce document est un résumé des conditions générales et contractuelles de Little Green House.

Heures d'ouverture

Les différents sites de Little Green House sont ouverts du lundi au vendredi.

- La journée complète commence à 7h00 et se termine à 18h30.
- Des extensions d'horaires, le matin et/ou le soir, sont possibles sur demande préalable.

Toute modification des horaires indiqués ci-dessus doit faire l'objet d'un accord de la Direction et sera évalué en fonction du nombre de places disponibles.

Fréquentation minimum

Les enfants ne peuvent être inscrits que pour des journées complètes. Une présence minimale de deux (2) jours complets par semaine est requise.

Fermetures annuelles

- Environ deux (2) semaines pendant les fêtes de Noël et de Nouvel An, selon les dates communiquées par la Direction.
- Jours fériés officiels du Canton concerné.
- Deux (2) journées pédagogiques dans l'année.

Mensualités

Les mensualités sont calculées sur la base du tarif journalier et du nombre de jours convenu par semaine, multiplié par 4.25. Le tarif journalier dépend du site et de l'âge de l'enfant. Le tarif est automatiquement ajusté pour le mois suivant lorsque l'enfant atteint la catégorie d'âge suivante.

Pour des informations détaillées, veuillez consulter la rubrique «Frais de garde d'enfants» en fonction du site sur notre page d'accueil : www.littlegreenhouse.ch.

Première mensualité

La première mensualité est due à la conclusion du contrat. Le contrat débute le premier jour de la période d'adaptation.

Absences

Les mensualités sont fixes et ne sont pas affectées par les absences (maladie ou autres), ni par les congés annuels de fin d'année ou les jours fériés officiels. Ces éléments ont déjà été pris en compte lors de l'établissement du tarif journalier. De plus, les jours manqués ne peuvent pas être remplacés si un enfant est absent pour cause de maladie ou de vacances.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription par enfant sont dus à la conclusion du contrat. Veuillez consulter notre site web pour connaître le montant exact : www.littlegreenhouse.ch

Réduction pour les frères et sœurs

Les frères et sœurs bénéficient chacun d'une réduction de 7,5 % sur les mensualités s'ils fréquentent Little Green House. La réduction n'est pas applicable pour les places subventionnées, telles que celles de la Commune ou de l'employeur.



Jours et heures supplémentaires

Pour toute arrivée ou départ en dehors des heures d'ouverture normales, un montant de CHF 15.- sera facturé par tranche de trente (30) minutes. Les jours supplémentaires seront eux facturés sur la base du tarif journalier et de l'âge de l'enfant.

Modifications du contrat

La première demande de modification de contrat durant l'année civile est gratuite. Pour toutes les suivantes, des frais administratifs de CHF 100.- seront facturés. Ils s'appliquent à un changement d'horaire permanent, un changement de date de début, etc.

Adaptation des prix

Les mensualités et les frais d'inscription peuvent être adaptés en fonction de l'augmentation du coût de la vie et des coûts opérationnels.

Inscription et réservation

L'inscription de l'enfant et la réservation de sa place sur le site désiré ne se fera qu'une fois avoir reçu le contrat signé, ainsi que le règlement des frais d'inscription et de la première mensualité.

Si le paiement n'est pas effectué dans les quatorze (14) jours après l'envoi du contrat, l'inscription sur le site sélectionné et la réservation correspondante seront automatiquement annulées.

Début du contrat

Dès que le contrat est signé, le ou les représentants légaux sont considérés comme responsables. Le contrat débute dès le premier jour de la période d'adaptation, ce qui signifie que la première mensualité est due dès le premier jour de l'entrée en vigueur du contrat et, par conséquent, dès le premier jour de la période d'adaptation.

Annulation du contrat

Si le contrat et, par conséquent, la période d'adaptation n'ont pas encore commencé, les représentants légaux de l'enfant ont quatorze (14) jours après la réception du contrat contresigné pour l'annuler sans frais. Dans ce cas, les frais déjà payés seront remboursés.

Après ces quatorze (14) jours, les frais d'inscription et la première mensualité ne seront pas remboursés, même si les représentants légaux de l'enfant décident qu'il ne doit pas fréquenter la garderie.

Modification du contrat avant et après le début du contrat

Toute demande de réduction de fréquentation de la garderie (nombre de jours) doit être envoyée par e-mail ou par courrier postal par le(s) représentant(s) légal(aux) à la Direction au moins deux (2) mois civils, pour la fin du mois, avant que la modification demandée n'intervienne. La mensualité restera inchangée durant ces deux mois. La modification du contrat s'appliquera toujours à partir du 1er du mois.

Exemple : Si vous remettez votre demande de réduction de fréquentation ou votre lettre d'annulation, par exemple, à une date entre le 1er et le 30 avril, les changements dans votre contrat seront effectifs dès le 1er juillet. Dans le cas d'une annulation, votre contrat prendra fin le 30 juin.

Toute autre modification du contrat peut être effective plus rapidement, en fonction des disponibilités de la garderie et après accord avec la Direction. Pour ce type de demandes, le nouveau tarif sera alors appliqué pour le mois entier.

Si une demande de réduction de fréquentation avant l'entrée en vigueur du contrat n'a pas été demandée dans le délai de deux mois, les deux premiers frais mensuels seront appliqués comme indiqué dans le contrat.

A partir de la deuxième demande de réduction de fréquentation, faite entre l'inscription et le début du contrat, les deux premières mensualités seront convenues en fonction de la précédente demande de réduction de fréquentation.

Report de la date de début du contrat

Après la conclusion du contrat, une seule demande de report de la date effective d'entrée de l'enfant est possible si elle est reçue par la Direction au moins deux (2) mois civils avant la date exacte d'entrée, telle qu'initialement indiquée par le(s) représentant(s) légal(aux) dans le contrat.

Si la demande n'est pas soumise dans les délais ou pour la deuxième demande, deux (2) mensualités seront dues par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant, même s'il ne fréquente pas encore la garderie à la date de début effective.

Résiliation du contrat

La résiliation du contrat doit être faite par écrit par :

- Lettre ou courriel envoyé à l'attention de la Direction et ceci par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant.
- Pour la fin d'un mois, avec un préavis de deux (2) mois.
- Le paiement sera toujours dû jusqu'à la fin de la période contractuelle, même si les parents décident que leur enfant ne fréquente plus la garderie.

Résiliation du contrat par Little Green House

Little Green House se réserve le droit de mettre fin à tout contrat. La résiliation du contrat par Little Green House sera annoncée par courrier postal ou électronique à l'un des représentants légaux de l'enfant, avec un préavis de deux (2) mois pour la fin d'un mois. Dans des cas extrêmes, Little Green House est libre de mettre fin au contrat à tout moment sans préavis.

Protection des données de Little Green House

Lorsque vous contactez Little Green House pour recevoir des informations sur nos services (par exemple pour la garde d'enfants et/ou autres), des informations personnelles peuvent vous être demandées, comme votre nom, votre adresse, votre téléphone et votre adresse électronique, ainsi que le nom et la date de naissance de votre enfant. Ces données sont stockées et conservées chez des fournisseurs tiers, ainsi que des gestionnaires de données tels que Nemborn, Hubspot et Dropbox.

En ce qui concerne la communication, vos données sont utilisées uniquement afin de vous informer au sujet de nos services, de nos promotions et de nos événements spéciaux. Vous pouvez vous y désabonner à tout moment si vous n'y êtes plus intéressé.

Les statistiques liées à notre site web, ainsi que les commentaires reçus par nos visiteurs nous aident à développer et à améliorer notre site et nos services. Little Green House ne vend en aucun cas vos données personnelles à des tiers. De plus, nous travaillons avec un fournisseur de solutions Cloud reconnu, pour le stockage de nos données. Notre personnel et les tiers auxquels nous faisons appel sont également tenus de respecter la confidentialité de vos données. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de protection des données sur notre site web :

<https://www.littlegreenhouse.ch/confidentiality-declaration-privacy-policy/>

Images et vidéos des enfants

Pour la gestion des vidéos et des photos des enfants, nous travaillons avec une solution logicielle professionnelle pour le secteur de l'éducation. Ce partenaire logiciel sous licence, ainsi que sa solution sont audités et certifiés selon la norme ISO/IEC 27001:2005. Ils répondent ainsi à la norme de sécurité internationale la plus élevée.

Les données sont stockées et traitées conformément aux directives européennes en matière de protection des données (EU-GDPR). L'App Little Green House proposée par notre partenaire est utilisée comme outil de communication pour vous tenir informé avec des rapports, des photos et des vidéos de votre enfant tout au long de la journée. Vous pouvez gérer les droits d'autorisation des photos de votre enfant directement dans l'application Little Green House. Little Green House travaille avec des solutions logicielles dont les serveurs de stockage de données se trouvent en dehors de la Suisse. En signant ce contrat, vous acceptez donc que vos données soient traitées à l'étranger de manière confidentielle et appropriée.

Santé et sécurité

Notre priorité absolue est de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de nos enfants, ainsi que de notre personnel. Les parents sont tenus de respecter les normes suisses de santé et de sécurité dans les crèches, afin de garantir un environnement sain pour les enfants. Little Green House adhère aux meilleures pratiques concernant les routines d'hygiène et tous les aspects de la sécurité dans l'environnement éducatif. Lorsque cela est nécessaire, Little Green House applique des mesures de santé publique en suivant les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Révision et droit applicable

Little Green House se réserve le droit de modifier son règlement général interne (conditions et modalités financières) à tout moment. Le présent document annule et remplace toute version antérieure. Les tarifs de la garde d'enfants sont revus annuellement et sont donc susceptibles d'être modifiés. Tout litige, controverse ou réclamation concernant les présentes conditions générales sont soumis exclusivement au droit suisse.

